

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 14 août 2025 au BOAMP, ainsi que la date de remise des offres fixée au mercredi 1^{er} octobre 2025

Considérant qu'il y a lieu d'établir le marché public de Service n°25046 ayant pour objet l'organisation des festivités de Noël 2025,

DECIDE :

Article 1 : de confier les marchés n°25046 suivants :

Décision n°	Attributaire	Marché 25046 : Les Festivités de Noël 2025	
		Objet	Montant HT
2025/113	EVENSIS 55100 VERDUN	Lot 02 : Projection d'un spectacle son et lumière en Mapping vidéo	13 206,60
	MG FETES 60240 LA CORNE-EN-VEXIN	Lot 03 : Location de décoration lumineuse sur le portail d'entrée du square Jean Mermoz	2 900,00 €

Article 2 : de signer les marchés de Services mentionnés à l'article 1er. L'exécution des prestations aura lieu du jeudi 18 décembre 2025 au dimanche 21 décembre 2025.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suite et fin de la décision 2025/113

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 04 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services



Adjointe au maire
délégée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 05 novembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025 M 04 - DC 2025 - 113 - CC

Publiée le ... 05 novembre 2025